



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E56207

VALABLE JUSQU'AU 20/10/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1981

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/04/2015
38 112

Raison sociale : ENTREPRISE CARON

RUE PRINCIPALE ZID DE L'OMOIS
02400 BEZU-SAINT-GERMAIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SOISSONS B322836602 322836602

Siret : 322 836 602 00035

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4400371

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5476932904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5476932904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 23 83 10 50

Portable : 06 63 38 65 67

Site Internet : www.caronsa.fr

E-mail : contact@caronsa.fr

Responsabilité légale :

MANIETTE FRANÇOIS PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 27

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/07/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	27/07/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	27/07/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	27/07/2023
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	21/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.